

HOCHSTETT

BULLETIN COMMUNAL | Décembre 2016



Sommaire

- 2 Sommaire
- 3 Le Mot du Maire
- 4 Evolution de l'Intercommunalité
- 5 Evolution de l'Intercommunalité
- 6 Evolution de l'Intercommunalité
- 7 Evolution de l'Intercommunalité
- 8 Inauguration du 7 mai 2016
- 9 Inauguration du 7 mai 2016
- 10 Inauguration du 7 mai 2016
- 11 Inauguration du 7 mai 2016
- 12 Décisions du Conseil Municipal
- 13 Budget et Compte Administratif 2016
- 14 Bilan chiffré 2016
- 15 Bilan chiffré 2016
- 16 Conseil Communautaire de la CCRH à Hochstett
- 17 Nettoyage de Printemps / Incivilités
- 18 Restauration du Calvaire
- 19 Location Salle des Fêtes / Gendarmerie
- 20 Fête des Voisins
- 21 Fête des Voisins / Année électorale
- 22 Fête de la Chapelle
- 23 A la rencontre de Saint Nicolas
- 24 Fête des Aînées
- 25 Les Vœux du Député / Recensement
- 26 Les Vœux des Conseillers Départementaux / Collecte de Vêtements
- 27 Etat Civil



Horaires d'ouvertures de votre Mairie

Lundi : 14 h – 18 h
Jeudi et vendredi : 8 h – 12 h
Tél.: 03 88 51 62 39

Email : mairie.de.hochstett@orange.fr

Site Internet : www.hochstett.fr

Toutes vos démarches administratives sur le web : www.service-public.fr

Directeur de publication : Clément JUNG
Comité de rédaction : Claudia HOLLENDER – Daniel REISS – Caroline ROESCH – Cyril WENDLING – Simone SPITZER
Photos : Mairie – Associations
Impression : Imprimerie SOSTRALIB à BISCHHEIM
Dépôt légal : Décembre 2016

Pour préserver l'environnement le bulletin communal a été imprimé sur du papier sans chlore.



Madame, Monsieur, Chers Concitoyens,



L'an passé à pareille époque, la France était encore sous le choc des attentats terroristes perpétrés en région parisienne le 13 novembre. Persuadés que l'impensable était derrière nous, la situation ne s'est guère arrangée, bien au contraire : notre pays est toujours fortement menacé, l'état d'urgence décrété le 16 novembre 2015 a été renouvelé et prorogé le 26 juillet 2016 pour une durée de 6 mois, la ville de Nice ayant connu l'horreur absolue le soir de la Fête Nationale.

Devant cette situation, nos dirigeants font ce qu'ils peuvent, s'accusent mutuellement de l'origine de ces actes barbares qu'ils ne maîtrisent plus, en attendant les prochaines élections programmées en avril/mai et en juin prochains. A l'occasion de ces différentes consultations, je ne peux que vous encourager à déposer votre bulletin dans l'urne, de vous exprimer massivement et de choisir librement votre candidat. De nombreuses populations à travers le monde nous envient ce droit. Profitons-en tant que cette possibilité nous est donnée.

Plus près de nous, la création idéologique de la région Grand-Est au mois de décembre 2015 nous avait été présentée, entre autre, comme un moyen de réaliser des économies dans le cadre d'une rationalisation des moyens mis en œuvre. Son Président lui-même, parle aujourd'hui d'un surplus annuel de 50 millions de frais de fonctionnement !

Mais l'évènement essentiel qui nous concerne tous directement en cette année 2016, est la création de la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) qui sera effective à compter du 1^{er} janvier 2017 ; vous trouverez des précisions à ce sujet à l'intérieur de ce bulletin. J'ose espérer et suis même persuadé, en tant que maire d'une commune modeste, que la gestion de la CAH composée de 36 communes membres, améliorera le quotidien de l'ensemble de cette population tant urbaine que rurale, forte de près de 100.000 habitants.

A Hochstett, l'année 2016 a vu l'achèvement de la salle des fêtes et son inauguration le 7 mai dernier. Ce lieu de rencontre situé au cœur du village a, au cours des six derniers mois, été sollicité sept fois pour des festivités familiales et a permis d'organiser plusieurs rencontres publiques évoquées largement dans le présent bulletin. Malgré les investissements de ces deux dernières années, notre situation financière est saine et maîtrisée en dépit de la réduction drastique des dotations de l'Etat que l'actuel gouvernement a imposé à l'ensemble des Collectivités (Communes, Intercommunalités, Départements, Régions). Ce pari de vouloir redresser les finances publiques de la sorte, a comme effet immédiat le ralentissement des travaux publics et la mise en difficulté de nombreuses entreprises de ce secteur.

2015 a vu la création du site Internet de Hochstett : « www.hochstett.fr ». Je vous encourage à le visiter car il est régulièrement mis à jour.

A toutes celles et ceux qui se sont installés dans notre commune en 2016, je souhaite une très cordiale bienvenue. Qu'ils n'hésitent pas à venir en mairie pour recueillir tout renseignement pouvant leur être utile et en profiter pour se faire inscrire sur la liste électorale.

Permettez-moi à présent, en cette veille de Noël, de vous souhaiter d'agréables Fêtes de fin d'Année et de présenter à toutes et à tous, et plus particulièrement à nos personnes malades, mes Vœux les plus sincères et les plus chaleureux pour l'Année Nouvelle.

JOYEUX Noel 2016
BONNE et HEUREUSE ANNEE 2017
Alles Geude zum NejeJohr
Votre Maire



Evolution de l'intercommunalité en 2016

Le schéma de coopération intercommunale du département du Bas-Rhin a été adopté par arrêté préfectoral en date du 30 mars 2016. Il prévoit la fusion et la transformation en communauté d'agglomération, à la date du 1^{er} janvier 2017, de la communauté de communes de la Région de Haguenau, de la communauté de communes de Bischwiller et environs, de la communauté de communes du Val de Moder et de la communauté de communes de la Région de Brumath.



Le projet de schéma, sur lequel les communes et les communautés avaient eu à se prononcer à la fin de l'année 2015, prévoyait la fusion des communautés de communes de la Région de Haguenau, de Bischwiller et environs et du Val de Moder, et invitait à approfondir la réflexion quant à la perspective d'une intégration dans la future communauté d'agglomération des communautés de communes de la Basse-Zorn et de la Région de Brumath. Le rattachement au projet de fusion de cette dernière résulte d'un amendement adopté par la commission départementale de coopération intercommunale lors de sa séance du 17 mars 2016, sur le fondement de la volonté exprimée par l'ensemble des conseils municipaux et du conseil communautaire de la communauté de communes de la Région de Brumath.

Dans le prolongement de l'adoption du schéma départemental, le projet de périmètre de la future communauté d'agglomération a fait l'objet de l'arrêté préfectoral du 5 avril 2016. Le périmètre englobe toutes les communes membres des communautés de communes de la Région de Haguenau, de la Région de Brumath, de Bischwiller et environs et du Val de Moder soit 36 communes au total.

La notification de l'arrêté préfectoral du 5 avril 2016 fait courir le délai de 75 jours dont disposent les communes et les communautés concernées pour se prononcer sur le projet de fusion. Le Préfet doit recueillir l'avis des quatre conseils communautaires et l'accord des trente-six communes membres ; à défaut de délibération, l'avis ou l'accord est réputé favorable ou acquis.

La fusion sera prononcée par arrêté préfectoral – avant le 31 décembre 2016 et sans doute dès le mois d'octobre si :

- l'accord d'une majorité de communes est réuni, plus précisément si l'accord est exprimé par la moitié au moins des conseils municipaux des communes intéressées (en l'occurrence, dix-huit) représentant la moitié au moins de leur population totale (48 443 sur 96 885 habitants), y compris le conseil municipal de la commune dont la population (si elle représente au moins le tiers de la population totale) est la plus nombreuse (c'est le cas de Haguenau).
- la mutation intercommunale proposée pour notre territoire s'inscrit incontestablement – comme cela est rappelé dans le schéma départemental – dans une cohérence géographique, administrative et économique, la transformation de nos quatre communautés de communes en une communauté d'agglomération (la seule dans le département) est plus que jamais un atout : un atout pour le développement de l'activité et de nos emplois, un atout pour la préservation de nos services publics locaux, un atout pour nos finances, un atout pour notre influence politique, notamment dans la grande Région.

L'évolution institutionnelle qui est proposée sera d'autant plus avancée et un bénéfice pour nos communes, pour les ménages et pour les entreprises, que nous partageons les mêmes exigences : une confiance réciproque, une vision commune des priorités pour notre territoire, le souci de l'efficacité et de l'utilité de notre action, l'impulsion donnée par la mutualisation de nos moyens, la nécessité de concilier opportunités, besoins et identité respective des centres urbains et de la ruralité.



Par ailleurs, pour qu'ils puissent être intégrés dans l'arrêté préfectoral de fusion, il est proposé de se déterminer sur les choix suivants :

- nom de la communauté d'agglomération : *Communauté d'Agglomération de Haguenau* ;
- siège géographique de la communauté d'agglomération : *Haguenau, CAIRE (Centre d'Animation, d'Information et Relais Economique), 84, route de Strasbourg* ;
- nombre et répartition des sièges au futur conseil communautaire :
 - répartition proportionnelle (dite de droit commun)
 - nombre total de sièges : 74
 - nombre de sièges attribués à chaque commune (sachant que chaque commune dispose d'au moins 1 siège et qu'aucune commune ne peut détenir plus de la moitié des sièges) :

Haguenau	22	Mommenheim	1
Bischwiller	8	Kriegsheim	1
Brumath	6	Bernolsheim	1
Val de Moder	3	Mittelschaeffolsheim	1
Schweighouse-sur-Moder	3	Olwisheim	1
Oberhoffen-sur-Moder	2	Bilwisheim	1
Dauendorf	1	Rottelsheim	1
Niederschaeffolsheim	1	Donnenheim	1
Ohlungen	1	Krauthwiller	1
Batzendorf	1	Kaltenhouse	1
Wintershouse	1	Schirrhein	1
Uhlwiller	1	Rohrwiller	1
Wittersheim	1	Schirrhoffen	1
Morschwiller	1	Niedermodern	1
Huttendorf	1	Uhrwiller	1
Berstheim	1	Kindwiller	1
Wahlenheim	1	Engwiller	1
Hochstett	1	Bitschhoffen	1

Pour les communes n'ayant qu'un seul représentant à la CAH, l'élection de ce dernier n'est pas nécessaire.

Ce sera d'office le maire secondé d'un suppléant qui sera en principe le 1^{er} adjoint.

Conformément aux dispositions combinées du code général des collectivités locales et de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015, la communauté d'agglomération exercera, au 1^{er} janvier 2017, les compétences suivantes :

1/ d'une part, de plein droit, sur l'ensemble du territoire communautaire, les compétences obligatoires prévues par l'article L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales, qui sont les suivantes :

- En matière de développement économique : actions de développement économique (compatibles avec le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation) ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;
- En matière d'aménagement de l'espace communautaire : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ; création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ; organisation de la mobilité ;
- En matière d'équilibre social de l'habitat : programme local de l'habitat ; politique du logement d'intérêt communautaire ; actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ; réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire ;



- En matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville ;
- En matière d'accueil des gens du voyage : aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil ;
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

2/ d'autre part, toutes les compétences optionnelles et facultatives de chacune des communautés de communes fusionnées, dans leur ancien périmètre respectif ; ces compétences pourront évoluer, à partir du 1er janvier 2017, dans les conditions prévues par les dispositions législatives en vigueur.

Les dispositions énoncées ci-dessus ont été adoptées par chacune des 36 communes membres de la future Communauté d'agglomération de Haguenau (CAH) ainsi que les 4 communautés de communes ; le conseil municipal de Hochstett a délibéré favorablement et à l'unanimité le 13 juin 2016.

L'arrêté préfectoral permettant la création officielle de la CAH à compter du 1^{er} janvier 2017 a été signé par le Préfet de Région en date du 28 octobre 2016.

Depuis le mois de juin, 8 ateliers composés d'un responsable et d'une ou plusieurs autres personnes, ont travaillé sur les sujets les plus importants et les plus urgents afin de dresser la liste des compétences exercées à ce jour par chacune des 4 communautés et de dresser les divergences existantes dans l'application même de ces compétences au sein de chaque communauté :

- **Le développement économique** avec Jean-Denis ENDERLIN, président de la CC du Val de Moder,
- **Les ordures ménagères** avec Raymond KRESS, président de la CC de Bischwiller et environs,
- **La voirie et le cadre de vie** avec André ERBS, vice-président de la CCRH,
- **Les services à la population avec Sylvie HANNS**, adjointe au maire de Brumath,
- **Les finances** avec Jean-Luc NETZER, maire de Bischwiller,
- **Le conseil de développement** avec Philippe SPECHT, maire de Schweighouse/Moder,
- **La gouvernance** avec Etienne WOLFF, maire de Brumath et président de la CCRB,
- **La communication** avec Jean-Daniel SCHELL, adjoint au maire de Brumath.

A noter que les présidents des quatre Com/Com ont invités à deux reprises l'ensemble des conseillers municipaux des 36 communes (plus de 300 personnes) au centre culturel de Brumath pour leur expliquer le bien-fondé d'une communauté d'agglomération et leur faire part de l'avancement des travaux en vue de sa création en date du 1^{er} janvier 2017 ; ces réunions des 25 mai et 23 novembre ont connu un franc succès.



La Communauté d'Agglomération de Haguenau, mon nouveau territoire

"FAIRE MIEUX ENSEMBLE"

Au 1^{er} janvier 2017, les Communautés de Communes de Bischwiller et Environs, de la Région de Brumath, de la Région de Haguenau et du Val de Moder vont **fusionner pour donner naissance à la Communauté d'Agglomération de Haguenau**. Cette réforme institutionnelle s'inscrit dans le cadre de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe votée en 2015), dont l'objectif est de simplifier le paysage administratif français. La collectivité a été créée par arrêté préfectoral, après un processus de concertation entre les collectivités concernées et les services de l'État. **Il ne s'agit en aucun cas d'un échelon administratif supplémentaire, puisque la création de la Communauté d'Agglomération entraînera la disparition automatique des quatre Communautés de Communes d'origine.**



Avec le partage des moyens humains, matériels et financiers qui découle de la fusion, **la nouvelle collectivité saura répondre encore plus efficacement aux besoins des habitants et des entreprises**, de façon équilibrée, sur l'ensemble du territoire, dans le respect de l'identité et de l'histoire de nos communes.

La Communauté d'Agglomération de Haguenau rassemblera 36 communes et près de 96 000 habitants. Ce nouveau territoire constitue déjà une réalité, puisque de nombreuses personnes qui habitent dans un secteur de l'agglomération se déplacent naturellement dans un autre, pour travailler, étudier, faire leurs achats, se divertir, se soigner...

Au 1^{er} janvier 2017, les missions exercées par la Communauté de Communes de la Région de Haguenau vont continuer de l'être par la Communauté d'Agglomération de Haguenau. Il n'y a donc aucune interruption dans les services au public, vos interlocuteurs resteront les mêmes.

Contact
CC RÉGION DE HAGUENAU
 Place Charles de Gaulle
 67500 HAGUENAU
 03 88 90 68 50
 ecrire@haguenau.fr
 www.cc-haguenau.fr



Double inauguration du 7 mai 2016

Comme 2015 fut pour notre commune l'année de tous les travaux et par conséquent l'année de lourds investissements, une inauguration s'imposait.

Le samedi 7 mai, une des plus belles journées printanières de 2016, fut retenue pour cette double inauguration, celle de notre **nouvelle Salle des Fêtes**, mais également celle du **réaménagement du carrefour « RD 419/rue du village/rue des prés »**.

Nous reproduisons ci-après l'intégralité des deux discours prononcés par Monsieur le Maire Clément JUNG, en présence de nombreuses personnalités dont Monsieur le Député-Maire de Haguenau, Claude STURNI, Messieurs les Sénateurs Claude KERN et Guy Dominique KENNEL, Monsieur le Conseiller Régional Philippe SPECHT, Madame et Monsieur les Conseillers Départementaux Isabelle DOLLINGER et André ERBS, Monsieur le Curé Denis DUMAIN, Monsieur le Major BAYEN, commandant la brigade de Gendarmerie de Haguenau.

La manifestation a débuté à 14h45 au niveau du « carrefour réaménagé » où le Maire s'est adressé à l'ensemble des invités en ces termes :

Mesdames, Messieurs, chers amis,

Si nous sommes réunis aujourd'hui, c'est pour inaugurer notre nouvelle salle des Fêtes que nous allons découvrir ensemble d'ici un petit quart d'heure.

Comme notre inauguration se décompose en deux phases, permettez-moi, de ne procéder aux salutations officielles que tout à l'heure dans la nouvelle Salle.

D'ores et déjà, j'ai grand plaisir à vous accueillir cet après-midi à HOCHSTETT où ce genre de manifestation, ou plutôt de Fête, n'est pas chose courante. Je

souhaite donc une très cordiale bienvenue à toutes et à tous et tiens à vous remercier très chaleureusement d'avoir répondu à notre invitation.

Nous voulions profiter de cette occasion pour découvrir officiellement le réaménagement de ce carrefour. Pour celles et ceux qui l'ont connu avant, ce réaménagement donne une image nouvelle de l'entrée de notre village.

Confiée par la CCRH à la société Jean LEFEBVRE, l'exécution des travaux s'est étalée du 20 juillet au 20 août 2015, c'est-à-dire durant la période la plus chaude de l'été dernier.

La placette, partiellement pavée, partiellement aménagée en espaces verts, était, il y a deux ans encore, un potager d'une superficie de 170 m² que la commune a pu acquérir du propriétaire de la maison d'en face ; immeuble dans lequel se trouvait le café du village, fermé depuis une quarantaine d'années.

L'objectif premier recherché dans ces travaux fut d'élargir la rue du village trop étroite à cet endroit mais également de gagner en visibilité au moment de s'engager sur la RD419 fréquentée par plus de 8.000 véhicules jours (le chiffre de 8000 ressort d'un comptage effectué après les travaux entre le 9 et le 15 octobre dernier).

Nous avons profité des travaux :

- *pour renforcer l'éclairage public : les anciens lampadaires ont été remplacés et 6 autres ont été rajoutés de sorte que les deux rues débouchant sur la RD 419, ainsi que cette dernière bénéficient désormais toutes les trois d'un éclairage parfait.*
- *pour mettre en place un nouvel abribus remplaçant l'ancien en structure bétonnée.*
- *pour installer un conteneur à verre enterré qui nous donne entière satisfaction (moins de bruit et pas de dépôts sauvages à ce jour).*



Seule ombre au tableau : la vitesse des différents véhicules n'a pas, à notre grand regret, pu être diminuée : 20 à 30% du trafic dépasse toujours allègrement la vitesse autorisée en agglomération (mesures également relevées lors du comptage du 9 au 15 octobre dernier).

Pour conclure cette première partie, je voudrais remercier tous les intervenants de cette réalisation à savoir :

- *les services de la CCRH pour la conception et le suivi des travaux : je pense avant tout à MM Francis HAMM et Matthieu BURGRAFF,*
- *un autre service de la CCRH pour l'éclairage public,*
- *l'entreprise LEFEBVRE qui a œuvré dans des conditions difficiles (canicule mais surtout en présence d'une circulation dense quoique en mode alterné),*
- *le service des espaces verts de la CCRH qui ont confié les travaux de plantations à l'entreprise Rémy GOTTRI de Berstheim.*
- *les élus de la CCRH et plus particulièrement son président M. Claude STURNI et son Vice-Président M. André ERBS, responsable de la voirie. Effectivement un grand merci à eux deux et à tout le Conseil Communautaire, car le projet a été inscrit rapidement au budget 2015 et programmé durant les grandes vacances, période réputée plus calme en matière de circulation.*

Le coût de l'opération s'élève à 103.365€ HT à quoi il convient de rajouter l'éclairage public, l'aménagement paysager ainsi que le nouvel abribus financé directement par la commune pour un montant de 6.790€ HT. Je vous remercie pour votre attention et à présent je vous invite à vous diriger vers notre «Salle des Fêtes»



Devant la salle des Fêtes, la cérémonie s'est poursuivie par le traditionnel « coupé de ruban tricolore » après quoi, toutes les personnes présentes ont été invitées à entrer dans la salle. Après avoir salué individuellement l'ensemble des personnalités et excusé celles qui n'ont pas pu venir, le Maire s'est adressé à l'assemblée en ces termes :

Mesdames et Messieurs, chers amis,

Soyez les bienvenus ce samedi après-midi dans notre nouvelle Salle des Fêtes, dont le projet, qui fut longtemps un vague et lointain rêve, est devenu réalité à l'aube de mon 4^{ème} mandat.

Pour celles et ceux qui ne connaîtraient pas notre commune, il ne s'agit pas d'une rénovation mais d'une construction nouvelle en lieu et place de l'ancienne cour d'école et de son préau.

Le projet, étudié en 2013, et concrétisé suite à une décision unanime du Conseil Municipal le 10 décembre de la même année ne se limite pas à la construction de cette salle, mais peut être décliné comme suit :

- *démolition de l'ancien préau dont la couverture présentait un fort taux d'amiante,*
- *démolition de l'ancien appartement de l'instituteur situé comme dans toutes les petites communes au-dessus de la mairie et de l'école comprenant une classe unique jusqu'à la rentrée 1992 incluse,*
- *réalisation de deux appartements en duplex avec accès extérieur donc indépendant des locaux communaux (mairie et salle du Conseil Municipal). Ces appartements sont loués depuis le mois de février 2016.*



- construction de cette salle et de ses dépendances ainsi qu'un sous-sol de même importance abritant le local technique communal, un local réservé aux archives, la chaufferie, deux garages et deux emplacements de parking.
- agrandissement des locaux de la mairie qui a gagné une salle supplémentaire déjà nommée bureau du Maire mais qui servira aussi de salle de rencontre pour des réunions autres que celles du Conseil Municipal.
- la démolition de l'ancienne laiterie, endroit sur lequel nous avons procédé au « coupé de ruban ».

Après 18 mois de travaux, le chantier, très important pour notre commune, est pour ainsi dire terminé. Comme tous les chantiers de cette envergure, il aura nécessité un suivi permanent avec une réunion de chantier presque tous les mercredis à 11h, et beaucoup d'imprévus car nous avons dû concilier le neuf avec l'ancien ; les plans initiaux ont d'ailleurs été modifiés deux fois après le démarrage des premiers travaux.

Voilà en quelques mots tracé brièvement mes préoccupations quotidiennes et celle de mon adjoint depuis le mois de septembre 2014.

Nous ne regrettons pas notre démarche, seul regret peut-être est celui d'avoir attendu si longtemps et cela m'amène à vous livrer quelques éléments chiffrés.

Le cout total, pas encore arrêté au cent près, sera de l'ordre de 1.150.000€ TTC

La TVA sur les appartements (taux de 10%) n'étant pas récupérable, nous misons sur une ristourne de 120.000€ environ à ce niveau.

Les subventions promises, non négligeables certes, s'élèvent à quelques 205.600€ alors que nous espérions au moins 50.000€ de plus lors du montage du dossier

Grand absent, l'Etat qui a jugé notre dossier irrecevable et non éligible, alors qu'il y a bien augmentation de la surface des locaux communaux, hors salle des Fêtes. Nous étions très déçus et pour ma part je pense sincèrement que l'Etat et le gouvernement actuellement en place ne se sentent plus concernés par les petites communes.

Les subventions, de la plus petite à la plus importante, nous ont été confirmées par :

- l'ES : une somme de 2.600€ qui nous a déjà été versée. Elle a permis de faire face aux frais de branchement
- La Réserve parlementaire des Sénateurs : 13.000€ pour la partie appartements
- la Réserve parlementaire de notre député : 20.000 € pour la partie salle des Fêtes
- une aide de la Région Alsace : 44.000€
- une aide du Département : 88.000€
- une aide départementale pour chaque appartement dit social : 2 x 19.000€



Pour terminer mon propos, je voudrais donc

remercier très sincèrement, en mon nom et au nom de tout le conseil municipal ici présent, tous les organismes que je viens de citer sans lesquels nous n'aurions pas pu nous engager dans cette aventure et sans lesquels nous ne nous serions pas engagés dans cette aventure.

Je voudrais également remercier l'ensemble des membres du Conseil Municipal, l'actuel et bien évidemment celui d'avant 2014 pour son soutien mais surtout pour son courage pour une décision qui restera inscrite dans les annales de notre Commune.

Enfin je voudrais remercier le cabinet d'architecture Equinoxe de Pfaffenhoffen et l'ensemble des corps de métiers qui ont œuvré sur ce projet : une vingtaine au total dont certains sont présents aujourd'hui.

Voilà en quelques mots les informations et précisions que je voulais vous transmettre sur cette réalisation ; réalisation qui n'était nullement envisageable au début de mon premier mandat en 1995 car la Commune avait alors d'autres priorités. Pour ne citer que les deux les plus importantes, à savoir le réseau d'assainissement et l'intégralité de la voirie, les deux ayant été refaits à neuf au début des années 2000 (2002 à 2004).



Puis ce fut au tour des invités d'honneur de prendre la parole. Ainsi quatre discours furent tour à tour prononcés par M. André ERBS, Conseiller Départemental, représentant le Président Frédéric BIERRY, M. Philippe SPECHT, Conseiller Régional, représentant le Président Philippe RICHERT, M. Claude KERN, Sénateur et M. Claude STURNI, Président de la CCRH et Député-Maire de Haguenau.

Après avoir remercié l'ensemble des intervenants pour leurs paroles encourageantes, le Maire invita l'ensemble des personnes présentes à partager le verre de l'amitié.



Décisions du Conseil Municipal

Au cours de l'année 2016, le Conseil Municipal s'est réuni cinq fois. Voici les principales décisions qui ont été prises :

10 février

- Salle des Fêtes : avenant au marché « électricité » d'un montant de 4.680€ HT et recouvrement de l'escalier extérieur pour 5.947€HT.
- Location des appartements pour 348,55€ et 351,50€ par mois.
- Salle des Fêtes :
 - location sans cuisine 140€ pour les habitants de Hochstett et 210€ pour les habitants de la CCRH.
 - location avec cuisine 180€ pour les habitants de Hochstett et 270€ pour les habitants de la CCRH.
 - Une somme de 60€ sera demandée pour ménage non fait.
- Versement à titre exceptionnel d'une subvention de 125€ à une classe de l'école de Berstheim.
- Acceptation d'une subvention de 4.000€ de l'Association Foncière.
- Les conseillers Municipaux acceptent de participer au nettoyage de printemps fixé au samedi 4 avril par la CCRH.



21 mars

- Approbation des Comptes Administratifs Principal et Assainissement.
- Approbation des comptes de Gestion du Trésorier.
- Vote des budgets primitifs Principal et Assainissement.
- Vote des taux d'imposition des trois taxes communales : les taux de 2015 sont maintenus.
- Taxe sur l'électricité : le taux est fixé à 6% à compter du 1er janvier 2017.

13 juin

- Approbation de la création de la Communauté d'Agglomération par fusion de 4 COM/COM existantes : celles du Val de Moder, de Brumath, de Bischwiller et de Haguenau. Cette communauté d'agglomération englobera 36 communes et comptera 74 membres dont un pour la Commune de Hochstett.
- Salles des Fêtes : avenants en moins aux marchés « revêtement sol » pour 187€ HT et « charpente » pour 1.541€ HT.
- Logements : avenant en moins au marché « revêtement sol » pour 488€ HT.
- Présentation du rapport annuel SDEA sur l'assainissement.

12 septembre

- Versement à la CCRH d'un fonds de concours de 6.131,43€ au titre des matériaux hors standard pour la réaménagement du carrefour « RD419/Rue du village/Rue des prés ».
- Remboursement anticipé partiel du prêt relais pour une somme de 100.000€
- Souscription d'un contrat d'entretien des 3 PAC (Pompes A Chaleur) auprès de COVADIS pour la somme de 735€ HT par an.
- Souscription d'un contrat d'entretien de l'adoucisseur d'eau auprès de SILIS AQUA3 pour la somme de 300€ HT par an.
- Présentation du rapport annuel SDEA sur l'eau potable.

14 novembre

- Budget assainissement : décision modificative de 200€.
- Adhésion, avec effet 1er janvier 2017, à l'ATIP (Agence Territoriale d'Ingénierie Publique) créé par le Conseil Départemental, pour l'instruction des permis de construire.
- A compter du 1er novembre 2016, la gestion du personnel sera assurée par la CCRH.
- Présentation du rapport annuel des principales décisions de la CCRH de septembre 2015 à aout 2016.



Budget et compte administratif

Comme dans la plupart des entreprises, la fin de l'année civile est, pour les collectivités territoriales, la date choisie pour arrêter et présenter les comptes. Nous vous proposons donc, comme les années passées, un point complet de la situation financière de notre Commune pour l'année 2016 :

- sur la page intérieure du présent bulletin, il vous est possible de comparer, poste par poste, les chiffres du budget 2016 ainsi que les sommes réellement engagées, tant en dépenses qu'en recettes, au cours du même exercice.
- sur le tableau ci-après, l'évolution depuis 2011, de la trésorerie disponible et de la dette au 31 décembre de chaque année.

Année	31/12/11	31/12/12	31/12/13	31/12/14	21/12/15	31/12/16
Dette	0	0	0	0	0	120 000
Avoirs	313 146	426 547	537 666	686 438	161 745	130 215

La baisse des avoirs en 2016 et le recours à un emprunt relais sont dus au paiement des factures pour la nouvelle construction d'un montant de 412.348,76€ TTC en 2016. Le solde du prêt relais pourra être intégralement remboursé en 2017 dès que l'ensemble des subventions et une partie de la TVA nous seront versés.

Points budgétaires

Les taxes communales

Les taux cumulés (Commune + CCRH) des taxes communales qui avaient très sensiblement diminué en 2012, sont restés inchangés depuis cette date au niveau intercommunal. Les taux des taxes communales, relativement bas par rapport aux moyennes départementales et nationales, ont été augmentés de 5% par décision unanime du conseil municipal en date du 19/03/2015.

Voici un tableau comparatif des taxes communales de notre Commune et de la CCRH ainsi qu'une moyenne de celles pratiquées au niveau départemental et national. Ces taux sont exprimés en %.

Année 2016	HOCHSTETT + CCRH	Moyenne Départementale	Moyenne Nationale
Taxe d'Habitation	5,10 + 9,53	28,31	24,19
Foncier bâti	5,38 + 0,00	17,04	20,52
Foncier non bâti	21,80 + 2,67	62,26	49,15

Redevance assainissement

En 2013, notre contribution au SICTEU a pu être réduite de 10% par rapport à 2012. Aussi demeure t'elle inchangée depuis 4 années et s'élève à 61€ HT soit 67,10 € TTC par habitant.

Nos propres taux de prélèvements qui n'avaient pas subi de modification pendant six années consécutives, ont été augmentés de 5% lors de la séance du Conseil Municipal du 3 décembre 2015 avec effet du 1^{er} janvier 2016 pour s'établir comme suit : un forfait de 78€ par foyer et une taxe de 1€ par m3 d'eau consommée.

Redevance ordures ménagères

Cette compétence relève de la CCRH depuis le 1^{er} janvier 2012, date de la fusion des deux communautés de communes. Grâce à une excellente gestion de la collecte sélective mise en place en 2013, les tarifs pratiqués ont pu être diminués d'environ 5% en 2014 et sont restés identiques en 2015 et 2016, à savoir :

- poubelle bordéau de 120 litres : 71,20€ par semestre pour 4 levées + 2,80€ par levée supplémentaire.
- poubelle bordéau de 240 litres : 87,90€ par semestre pour 4 levées + 4,50€ par levée supplémentaire.

Taxe sur l'électricité

Au cours des années 70, notre Commune a instauré une taxe sur l'électricité : son taux qui était de 8%, s'applique à 80% du HT de la facture « électricité » hors « autres taxes » prélevées par l'ES. Après avoir été ramenée à 2% lors de la séance du Conseil municipal du 26 septembre 2013, cette redevance fut fixée à 6% le 21 mars 2016, avec effet du 1^{er} janvier 2017. Cette augmentation est conforme aux remarques insérées sous cette rubrique dans les trois bulletins précédents, à savoir décembre 2013, 2014 et 2015.

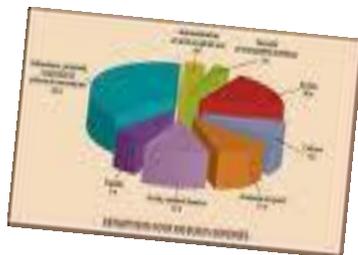


Bilan chiffré 2016

Section investissement

Dépenses en euros

	Budget	Réalisé
Réfection du Calvaire	10 000	9 673,40
Travaux de voirie et d'adduction d'eau	31 500	4 702,52
Bâtiments publics	495 000	412 348,76
CCRH	13 000	6 131,43
Remboursement emprunt	130 000	100 000,00
Dépôts et cautionnement	700	0,00
Matériel	0	1 281,15
Amortissement subvention	5 350	5 349,95
Dépenses imprévues	10 585	0
Déficit 2015	483 124	483 123,88
TOTAL	1 179 259	1 022 611,09



Excédent d'investissement 2016

97 954,72



Section fonctionnement

Dépenses en euros

	Budget	Réalisé
Charges à caractère général	66 550	23 437,69
Salaires et Indemnités	36 050	34 455,21
Contribution versée au SICTEU	22 200	22 143,00
Reversement à l'Agence de l'Eau	192	192,00
Reversement Taxes Communales (GIR)	13 257	13 257,00
Autres Amortissements	12 560	12 553,48
Titres annulés	1 600	44,65
Intérêts à verser	5 300	1 518,92
Dépenses imprévues et titres annulés	3 819	0,00
Déficit 2015	17 458	17 457,74
TOTAL	178 986	125 059,69



Excédent de fonctionnement 2016

32 260,54

Excédent global 2016

130 215,26



Section investissement

Recettes en euros

	Budget	Réalisé
Remboursement TVA 2014	10 000	8 220,84
Encaissement Taxe Aménagement	20 000	13 053,67
Emprunt	270 000	220 000,00
Dépôts et cautionnement	700	699,05
Subventions parlementaires	33 000	33 000,00
Subventions Région et Département	164 000	163 974,31
Subvention ES	2 600	2 664,73
Autres amortissements	12 560	12 553,48
Excédent 2015	666 399	666 399,73
TOTAL	1 179 259	1 120 565,81



Section fonctionnement

Recettes en euros

	Budget	Réalisé
Chasse et autres concessions	900	1 130,53
Location appartements et fermage	8 900	10 393,51
Redevance assainissement	38 160	27 738,50
Impôts locaux	31 545	30 674,00
Indemnité pylônes et taxe sur l'électricité	15 500	15 560,53
Dotation de l'Etat	40 635	39 062,71
Redevance PAC	13 200	0,00
Compensation communautaire (CCRH)	14 796	14 796,00
Produits exceptionnels	10 000	12 614,50
Amortissement subvention	5 350	5 349,95

TOTAL

178 986

157 320,23

Réalisé : dépenses et recettes engagées au 18 décembre 2016



Conseil communautaire de la CCRH à Hochstett



Depuis la création de l'actuelle Communauté des Communes de la Région de Haguenau (CCRH) en date du 1^{er} janvier 2012, les conseils communautaires sont décentralisés et les 14 municipalités membres ont eu chacune l'honneur, au cours des cinq dernières années, d'accueillir le Conseil Communautaire deux voire trois fois, dans leurs communes respectives.

Ainsi le conseil communautaire composé de 50 membres, s'est déroulé deux fois sur invitation de la commune de Hochstett : la première fois, le 19 septembre 2013 à Berstheim et la deuxième fois, le 19 mai dernier dans notre nouvelle salle des fêtes.

Lors de ces réunions, le Président donne en premier lieu la parole au Maire pour présenter sa commune. Nous ne retracerons pas l'intégralité du mot d'accueil du maire de Hochstett dont certains éléments ont été développés à l'occasion du discours inaugural de la nouvelle salle des Fêtes, le samedi 7 mai 2016.

A l'issue de la réunion, une collation a été servie à l'ensemble des membres présents, soit un peu plus de 50 personnes.



Nettoyage de printemps et incivilités



Depuis quelques années, la CCRH organise durant une matinée au printemps une opération appelée «Nettoyage de Printemps ». Celle-ci consiste à ramasser tous les débris jetés par les automobilistes et les promeneurs le long des routes, des chemins, des sentiers et autres lieux de promenades.

En 2016, la commune a participé pour la première fois à cette chaîne de solidarité. Les 8 participants volontaires, munis de gants et de sacs poubelle, ont jalonné la RD419 depuis le calvaire restauré jusqu'au carrefour des Trois Croix ainsi que la route départementale direction Wintershouse. Sur une distance d'un peu plus de 1 km, des deux côtés de la route, les débris de toute nature ainsi ramassés ont permis de remplir une dizaine de sacs comme le montrent les photos ci-jointes.

Nous remercions les bénévoles (Caroline, Yves, Nathan, Régis, Marie-Paule, Bernard, Antoine et Clément) qui ont bien voulu consacrer deux heures de la matinée du samedi 2 avril pour libérer ces espaces en bordure des voies de passages citées ci-dessus, des débris que certains jettent dans la nature sans le moindre scrupule.

A noter que les années précédentes, ce ramassage a également été effectué au printemps par une équipe restreinte sans que la commune participe à la journée dédiée au « Osterputz ».

Nous pensons renouveler cette action en 2017 et toutes les bonnes volontés sont les bienvenues (les personnes intéressées peuvent se renseigner en mairie courant janvier/février).

Concernant notre commune, il est rappelé que jusqu'à nouvel ordre, nous disposons de quatre déchetteries dans le cadre de la CCRH : une à Berstheim, une à Schweighouse sur Moder et deux à Haguenau de sorte que la possibilité nous est offerte de pouvoir nous rendre à l'une d'elles tous les jours de la semaine. Il est donc tout à fait inadmissible de trouver encore et toujours des déchets verts dans certains chemins d'exploitation de notre ban communal. La municipalité remercie toutes celles et ceux qui se reconnaîtront, de mettre fin à ces agissements.



Restauration du calvaire



Le calvaire situé au bord de la RD 419, entre le ban de Hochstett et le ban de Batzendorf a été renversé et gravement endommagé lors d'une sortie de route d'une automobiliste au cours du mois de janvier 2015.

Ce calvaire a été restauré et remis en place le samedi 26 mars 2016, par Monsieur WITTMANN, un artisan tailleur de pierres spécialisé dans la restauration des monuments anciens. Le coût de l'opération qui s'est élevé à 9.673,40€ a été intégralement pris en charge par les assurances de la partie adverse de sorte que notre commune n'a subi aucun préjudice financier.

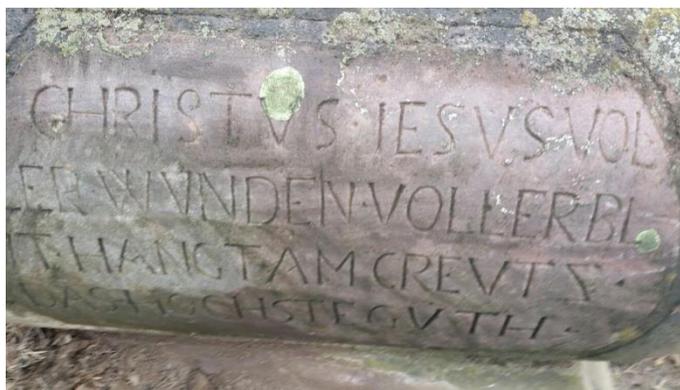
L'origine du calvaire remonte à 1780 ; il fut érigé par les frères DIEBOLD et IOHANES OSTER. Le transfert du monument, désormais vieux de 236 ans, au bord de ce chemin d'exploitation, s'est fait au moment du remembrement du ban de Hochstett.

Sur le socle du calvaire, on peut lire les inscriptions suivantes :

**DIEBOLT OSTER
IOHANES OSTER - 1780**

Puis plus bas

**CHRISTUS IESUS VOLLER WUNDEN
VOLLER BLUT HANGT AM CREUZ
DAS HOCHSTE GUTH.**



La motivation des Frères OSTER pour l'édification de ce calvaire n'est pas connue. Cependant, bien qu'à cette époque lointaine, les villageois de Hochstett et d'ailleurs devaient être de condition très modeste, leur croyance et leur foi ne les ont pas empêchés d'investir dans ce type de patrimoine (calvaires, vitraux d'église) qui peut étonner l'homme du 21^{ème} siècle, souvent incapable d'entretenir ce qu'ils nous ont légués.



Location Salle des Fêtes

La salle des fêtes qui a été inaugurée le 7 mai dernier, a été louée 7 fois en 2016. Plusieurs réservations sont déjà faites pour l'année 2017.

Nous vous rappelons ci-après les conditions de location.

La location demandée par téléphone ou par écrit n'est effective qu'après avoir signé le contrat de location et déposé en mairie un chèque de caution d'une valeur de 500€.

Tarifs de la location

	Habitants de Hochstett	Habitants de la CCRH (CAH à compter di 01/01/2017)
Location de la salle sans la cuisine	140€	210€
Location de la salle avec la cuisine	180€	270€
Le nettoyage non fait sera facturé 60€ TTC. Ce service peut être assuré par la mairie à la demande du locataire.		
Si la consommation d'eau est incluse dans les forfaits de location, la consommation d'électricité (chauffage, eau chaude, éclairage, cuisine) est facturée en fonction du nombre de kw consommés, relevés sur le compteur électricité avant et après la remise des clefs.		
Un forfait de 5€ est demandé pour la participation aux frais de CO2 si utilisation de la tireuse à bière.		

Réunion maires du canton / gendarmerie de Haguenau

Une ou deux fois par an, un représentant de la brigade de gendarmerie de Haguenau et les Maires de notre canton se réunissent dans une commune sur invitation d'un des Maires afin de faire le point sur l'ensemble des affaires et délits relevés par les forces de l'ordre au cours de l'année écoulée ou du dernier semestre.



Le mardi 18 octobre 2016, ce fut au tour du Maire de notre commune d'inviter ses collègues ainsi que le Major BAYEN, commandant la brigade de Haguenau pour organiser cette réunion.

Après le mot d'accueil du Maire, le Major BAYEN commenta l'ensemble des délits et méfaits relevés dans les différentes communes du canton au cours des 6 derniers mois. S'agissant de Hochstett, le Major nous fit part d'un cambriolage et d'une escroquerie «Internet».

Il nous rendit cependant attentif à deux sujets importants qui se multiplient en présentant un caractère de plus en plus grave au fil des années, il s'agit :

Des « faux policiers et des faux gendarmes »

Ils frappent à nos portes et plus particulièrement à celles des personnes âgées. Les recommandations qui peuvent être faites à ce niveau sont simples, encore faut-il y penser :

- les vrais policiers ou les vrais gendarmes ne se présentent jamais seuls,
- ils sont obligatoirement armés,
- dans le doute, on peut leur demander la carte professionnelle qui doit porter leur photo et un liseré bleu-blanc-rouge ; cette carte est désormais au format d'une carte bancaire. Un coup de fil au 17 n'est pas interdit pour lever tout soupçon.

L'arnaque à « Internet »

Ces escroqueries sont en expansion continue. La meilleure façon pour s'en prévenir est de ne jamais payer avant livraison.

Après un tour de table où chacune et chacun put poser ses questions, le Major évoqua encore l'opération « vacances tranquilles » : avant de quitter son domicile pour une période plus ou moins longue, il suffit de signaler son absence à la gendarmerie qui surveillera alors votre maison lors de ses rondes.



Fête des voisins 2016

Cette année, la fête des voisins a pris de l'ampleur à Hochstett. Trois rues ont suivi le mouvement. Chacune s'est retrouvée autour d'un apéritif et d'un repas entre voisins.

Au-delà d'une soirée festive, cette fête est un moyen efficace pour mieux connaître ses voisins et lutter contre l'isolement.

La rue des Cerisiers

D'après un sondage Viavoice publié en mai 2014, près de 8 Français sur 10 attendent surtout "un peu de convivialité" de la part de leurs voisins et cela avant tout autre service, tel que le prêt de matériel, l'aide au bricolage ou encore la garde d'animaux domestiques en leur absence.



La rue du Hameau

Alors pourquoi si peu d'échanges entre voisins à une époque où les moyens de communication n'ont jamais été aussi nombreux et performants ?



La rue des Prés

La réponse se trouve peut-être dans la donnée la plus révélatrice du sondage : 33% des Français ressentent « la peur de déranger », c'est deux fois plus que "le manque d'envie réel".



A mi-chemin, 23% des Français pointent le "manque d'occasions". C'est là qu'intervient notamment la Fête des voisins. Alors tous à vos agendas :

La fête des voisins 2017 se déroulera le **vendredi 26 mai**.
N'hésitez pas à nous transmettre vos photos !

2017 : Année Electorale

L'année 2017 sera une année électorale importante. Nous serons sollicités par deux élections à deux tours, ce qui porte à quatre le nombre de consultations au cours du printemps prochain.

Nous vous rappelons les dates de ces élections qui sont connues depuis plusieurs mois déjà :

Les élections présidentielles auront lieu les dimanches 23 avril et 7 mai 2017.

Les élections législatives, permettant de renouveler la Chambre des Députés, se tiendront les dimanches 11 et 18 juin 2017.

Il s'agit dans les deux cas d'élections importantes pour chacune et chacun d'entre nous, dans la mesure où elles engageront la politique menée par nos dirigeants pour une période de cinq ans, donc jusqu'en 2022.

Nous vous invitons dès à présent à retenir ces dates dans vos agendas et à vous déplacer massivement lors de ces différentes occasions qui permettent à tous les citoyens que nous sommes de nous exprimer librement.

Peuvent voter toutes les personnes inscrites sur la liste électorale au 31 décembre 2016, mais aussi tous les jeunes qui auront 18 ans révolus à la veille du 1^{er} tour des élections présidentielles.

Toutes les personnes non encore inscrites sur la liste électorale à ce jour, peuvent entreprendre cette démarche jusqu'au 31 décembre 2016.



Fête de la chapelle

Après une année d'absence, la traditionnelle Fête de la Chapelle s'est déroulée le dimanche 26 juin. En plein tournoi de football de l'Euro 2016 ; cela n'a pas empêché les habitués de répondre présents et nombreux à l'invitation des Amis de la Chapelle.

A cette occasion, les bénévoles ont mis en place un écran géant afin d'assister aux 2 rencontres de la soirée, France-Irlande et Allemagne-Slovaquie. Le soleil au rendez-vous ce jour-là, n'a pas permis, malheureusement, une diffusion claire du match de fin d'après-midi. Les gourmands ont pu se consoler avec les rafraîchissements variés et la restauration composée de tartes flambées, pizzas, saucisses grillées, merguez et knacks.



Le cadre champêtre et apaisant de la Chapelle a cependant permis aux visiteurs de passer une soirée conviviale, agrémentée par l'animation musicale d'André SPITZER, de sorte qu'une fois de plus cette fête a été une réussite. Le Président et les membres de l'Association des Amis de la Chapelle vous remercient toutes et tous, petits et grands, hochstettois, personnes venues de près et de loin, pour votre fidèle présence et votre soutien. Ils expriment également leur reconnaissance aux bénévoles qui consacrent chaque année, quelques heures de leur temps au bon déroulement de la fête, sans oublier la ferme Adam qui met ses fours et son camion réfrigérant gracieusement à la disposition de l'association.

Retenez dès à présent la date du 25 juin 2017 pour la prochaine manifestation.

Vous serez également les bienvenus à l'Assemblée Générale qui se tiendra à la salle des fêtes le 28 avril 2017 à 20 heures pour y apporter vos suggestions. Rappel : la pérennité de cette fête champêtre, souhaitée par tout le monde (comité, bénévoles, visiteurs), est forcément liée au rajeunissement des membres du comité. C'est pourquoi l'Association fait appel à de nouveaux adhérents.

Le bénéfice de cette journée, consacrée à l'entretien de la chapelle, s'élève à 1.682,96€



A la rencontre de Saint Nicolas

C'est quelques jours avant la Fête de la St Nicolas, le samedi 3 décembre 2016 en fin d'après-midi, que les jeunes hochstettois ont eu le plaisir de rencontrer Saint Nicolas. En effet, une trentaine d'enfants, âgés de 1 an à 8 ans, ont répondu présents à l'invitation envoyée par l'équipe municipale de Hochstett, pour partir à la rencontre de Saint Nicolas.

Le point de départ de cette aventure fut le croisement de la rue du village et de la rue de La Chapelle. Une fois réunis, les enfants accompagnés de leurs parents et de membres de l'équipe municipale prirent la direction de La Chapelle.

Après quelques minutes de ballade, sous un magnifique soleil couchant mais un vent glacial, le groupe eut l'agréable surprise de découvrir Saint Nicolas et son fidèle âne Hugo qui les attendaient devant la Chapelle illuminée pour l'occasion. Sur place, avant la distribution de mandarines et des traditionnels pains d'épices par Saint Nicolas, les enfants se sont rassemblés devant lui et son âne pour former une chorale et chanter la célèbre chanson de Saint Nicolas, patron des écoliers.

Après avoir salué une dernière fois Saint Nicolas, les enfants et leurs accompagnants prirent la direction de la salle des fêtes, en empruntant le sentier balisé par des lampions qui illuminaient la nuit.

Arrivés à la salle, les jeunes aventuriers et leurs parents se réchauffèrent avec un bon chocolat chaud, du café et quelques mâneles autour du sapin de Noël et de la crèche, le tout dans une ambiance festive et enfantine.



La fête des aînés

En ce 11 décembre 2016, 3^{ème} dimanche de l'Avent, les Aînés ont été mis à l'honneur dans la salle des fêtes du village et ce pour la deuxième fois consécutive dans la même année civile (février et décembre). En effet pour profiter pleinement de notre nouvelle salle, nous avons rompu avec la tradition, celle d'une organisation de cette rencontre courant janvier, pour la placer au mois de décembre dans une ambiance plus festive de Noël.

Monsieur le Maire Clément JUNG a salué l'assistance et souhaité la bienvenue à l'ensemble des participants à savoir les Aînés, les membres du Conseil Municipal et leurs conjoints et tout spécialement les invités d'honneur : Monsieur le Curé Denis DUMAIN, Le Père Jérôme FLECK, Madame et Monsieur André ERBS, Conseiller Départemental, Monsieur Claude STURNI, Député-Maire et Président de la CCRH.

Après le mot de bienvenue du Maire, ce dernier a cédé la parole à Monsieur le Curé Denis DUMAIN qui a procédé à la bénédiction des nouveaux locaux.

Dans son discours d'accueil, Monsieur le Maire a évoqué divers thèmes et plus spécialement deux sujets d'actualité, celui de la création de la CAH (Communauté d'Agglomération de Haguenau) au 1^{er} janvier 2017 ainsi que celui des deux élections primordiales pour notre pays en 2017.

Puis il a convié l'assistance à prendre l'apéritif, avant de passer à table pour déguster le repas festif préparé par notre fidèle traiteur.

Cette journée, riche en moments d'échanges, a aussi été une occasion de se retrouver en toute convivialité, pour discuter et partager quelques heures agréables avec l'espoir de se revoir tous ensemble dans un an, en décembre 2017.



Recensement de la population 2016

Dans le bulletin communal de décembre 2015, nous évoquions l'organisation du recensement de la population prévu durant la période du 18 janvier au 17 février 2016.

Ce recensement a bien eu lieu aux dates indiquées et nous vous remercions d'y avoir participé. A ce jour, toutes les données ressortant d'une telle démarche ne nous ont pas encore été communiquées. Seuls le nombre de foyers et le nombre de personnes recensées ont été portés à notre connaissance, à savoir :

- Nombre de foyers recensés : 147
 - dont nombre de foyers habités : 137
 - dont nombre de foyers vacants : 10 (foyers inhabités au moment du recensement)
- Nombre d'habitants recensés : 367

Comme pour les deux recensements précédents, ceux de 2006 et de 2011, nous ne manquerons pas de porter à votre connaissance toutes les informations complémentaires dès que l'INSEE les aura publiées officiellement.

Les Vœux du Député

Mes Chers Concitoyens,

En 2016 nous avons été confrontés au terrorisme au travers d'événements tragiques. C'est un peuple uni, rassemblé qui s'est tout entier mobilisé pour condamner ces actes odieux. Les Français ont clamé haut et fort leur attachement aux valeurs de la République, fondement du vivre ensemble. Ces événements nous ont rappelé que la liberté et la paix sont des biens précieux qu'il faut sans cesse conquérir.

Nous devons en dépit de tout rester confiants dans l'avenir car, ne l'oublions pas, l'Humanité est aussi capable du meilleur.

Dans le cadre de mon mandat de parlementaire, j'ai à cœur de tisser des liens privilégiés avec les élus locaux. L'attractivité du territoire, le développement économique, l'emploi des jeunes sont des sujets sur lesquels je tiens à rester pleinement mobilisé.

Vous pouvez compter sur moi et mon équipe parlementaire pour demeurer à l'écoute de vos préoccupations.

Dans la perspective des importantes échéances électorales de 2017, je vous invite, toutes et tous à vous mobiliser pour faire entendre votre voix.

C'est sur cette note d'espoir que je vous souhaite, mes chers concitoyens, d'excellentes fêtes de fin d'année ainsi qu'une bonne et heureuse année 2017, pour vous-même et tous ceux qui vous sont chers.

FrolicheWihnachten an euch alliunihri Familie un e guter Rutsch ins neieJohr !

Claude STURNI
Député



Permanence du Député Claude STURNI

2 rue de la Romaine

67500 HAGUENAU

09.67.23.79.51

contact@depute-claudesturni.fr

www.depute-claudesturni.fr

Pour vous inscrire à la lettre électronique rendez-vous sur

<http://depute-claudesturni.fr/inscription-newsletter>



Les Vœux des Conseillers Départementaux



> AGIR AU CŒUR DE VOS VIES

Canton de HAGUENAU
**VOS CONSEILLERS
DÉPARTEMENTAUX**
à votre écoute !



Chers habitants du canton de Haguenau,

Voilà déjà un an et demi qu'une équipe renouvelée siège dans l'instance décisionnelle du Département. En pleine réorganisation des compétences et des services, et malgré de fortes contraintes budgétaires, nous avons voulu insuffler une nouvelle dynamique en accentuant à la fois la recherche d'économies, tout en continuant à vous accompagner efficacement à tous les âges de la vie. Sans équivoque nous poursuivons les actions sur lesquelles nous nous sommes engagés autour de trois axes majeurs : justice sociale, prospérité et proximité.

Notre aide va en priorité à ceux qui en ont le plus besoin : les personnes âgées et handicapées pour leur faciliter la vie quotidienne, les jeunes qui accèdent à la vie active et recherchent un logement abordable, les personnes en situation de précarité dans leur parcours de réinsertion professionnelle.

La bataille de l'emploi restant un défi majeur passe par notre soutien au développement économique en accompagnant les entreprises, les collectivités et établissements intercommunaux sur les projets de territoires pertinents, en participant au plan de déploiement du très haut débit et en promouvant le tourisme.

Enfin le dialogue citoyen est essentiel pour nous car il permettra d'asseoir la politique départementale sur des bases connectées avec la réalité du terrain en répondant au mieux aux besoins de la population. C'est pour cela que nous venons régulièrement à votre rencontre dans votre commune à travers les permanences mensuelles mises en place dans le canton. Restant à votre entière disposition pour échanger et construire avec vous l'avenir de notre territoire et du Département, nous vous présentons tous nos meilleurs vœux pour la nouvelle année, qu'elle vous comble de joie, de santé et de réussite.

E glickliches nejes Johr 2017 fer eich alli un eiri lievi.

Isabelle DOLLINGER, André ERBS

POUR NOUS CONTACTER :
laetitia.kirch@bas-rhin.fr
03 88 76 65 03

Collecte de Vêtements



L'Association d'Aide aux Enfants Atteints de Leucémie (AEAL) nous a contactés récemment pour obtenir l'autorisation de déposer un conteneur pour collecter vêtements et chaussures usagés.

Après la signature d'une convention entre la mairie et cette association, le conteneur a été déposé à côté de l'abri bus, rue du Village.

Cet emplacement, n'est pas approprié, le conteneur sera déplacé prochainement à un endroit à définir. Vous pouvez d'ores et déjà y déposer de vêtements et des chaussures qui seront régulièrement récupérés.

Merci à cette association qui par cette démarche, aide ces enfants malades.



Naissances

- **Juan PEZZOLO TAPIAS**, né le 7 avril 2016, fils de Quentin PEZZOLO et de Claudia TAPIAS GARCIA
- **Sacha MULLER GOELLER**, né le 13 avril 2016, fils de Jean-Michel MULLER et de Rachel GOELLER
- **Anaé MULLER GOELLER**, née le 13 avril 2016, fille de Jean-Michel MULLER et de Rachel GOELLER
- **Liam HUBERT**, né le 2 juin 2016, fils de HUBERT David et de Coralie MISSBURGER
- **Léo LAPALUS**, né le 15 juillet 2016, fils de Franck LAPALUS et de Caroline CASTAY
- **Nohan WEISS**, né le 16 juillet 2016, fils de Christophe WEISS et de Marie STEINMETZ
- **Emma GHMIMAT**, née le 23 août 2016, fille de Abdelouheb GHMIMAT et de Virginie REYSS
- **Jules LAUGEL**, né le 18 octobre 2016, fils de Thomas LAUGEL et de Audrey GAILLARD



Nous adressons toutes nos félicitations aux heureux parents.

Grands Anniversaires

Au cours de l'année 2016 la municipalité a fêté 3 grands anniversaires.



Yvonne GUTH-OSTER
80 ans
Le 16 décembre 2016



Joseph ADAM
90 ans
Le 12 mars 2016



Berthe LEBEAU
95 ans
Le 12 novembre 2016

Nous renouvelons tous nos vœux de bonheur aux heureux jubilaires et leur souhaitons de vivre encore beaucoup de grands moments comme ceux-là.

Mariages



Fabienne LINGENHEIM et Alexandre PICK
Le 20 août 2016



Virginie LANDRU CRIBIER et Thibault DUQUENOIS
Le 10 septembre 2016

Nous adressons tous nos vœux de bonheur aux jeunes époux.



**Le Maire,
L'Adjoint au Maire,
Les Conseillères et les Conseillers Municipaux,
Le Personnel Communal,
Vous présentent leurs Meilleurs Vœux pour l'année 2017.**